

**Rapport-préavis N° 2021/04**

**Réponse à six postulats et trois pétitions relatifs au rééquilibrage du partage de l'espace public en faveur de la mobilité active**

Réponse au postulat de M. Denis Corboz et consorts

« De nouveaux destins pour nos places de parking »

Réponse au postulat de Mme Christine Goumaz et consorts

« De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été »

Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts

« Une rue Marterey 100 % piétonne »

Réponse à la pétition de Mme Anne Lise Noz et consorts

« Marterey pour tous »

Réponse à la pétition de M. Denis Bochatay et consorts

« Pour une rue Couchirard conviviale »

Réponse à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par Mme Annabelle Lit-toz-Monnet et M. Christoph Urwyler)

« Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier »

Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts

« Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité active et de la convivialité »

Réponse au postulat de Mme Aude Billard et consorts

« Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile »

Réponse au postulat de M. Vincent Brayer et consorts

« De la route à la rue »

Présidence : Aude Billard

Membres de la commission : Denis Corboz, Astrid Lavanderos, Françoise Piron, Bertrand Picard, Valéry Beaud, Sara Gnoni, Claude Calame, Laurent Walther, Vincent Vouillamoz, Fabrice Moscheni

Représentant-e-s de la Municipalité et de l'administration communale : Florence Germond (Directrice des finances et de la mobilité), Patrick Etournaud (Chef du Service des routes et de la mobilité), Ludovic Saulet (Administration Service des routes et de la mobilité)

Notes de séance : M. Ludovic Saulet (Service des routes et de la mobilité)

Lieu : Visioconférence

Date : Vendredi 11 juin 2021 de 11h00 à 12h45

## **Présentation du rapport-préavis**

Le rapport-préavis vise à une modification de l'espace public, qui suit les lignes directrices suivantes : apporter plus de convivialité ; augmenter le potentiel piétonnier ; offrir de l'espace à la mobilité active ; réduire la vitesse et densité du trafic automobile ; sécuriser les trajets cyclistes ; transformer des routes en rues. En ce sens, le rapport-préavis s'alignent sur plusieurs des préoccupations et souhaits des postulants et pétitionnaires. Ces derniers touchaient à la problématique de la cohabitation des piétons, cyclistes et automobilistes, et de nombreux postulats et pétitions demandaient une réduction de la place de la voiture au profit d'aménagements piétonniers, et ou cyclistes.

## **Discussion générale**

Les membres de la commission sont globalement satisfaits de ce rapport-préavis. Nombreux sont ceux qui se félicitent de la mise en place de certaines nouvelles mesures, telles que la fermeture des quais d'Ouchy, les aménagements de terrasses, la création de nouvelles pistes cyclables, qui ont été rendues possibles par la crise du Covid.

Dans la discussion, certains critiques sont soulevées, notamment:

- La limitation du trafic individuel motorisé se doit d'inclure les motos, car elles sont sources d'importantes nuisances sonores.
- Dans l'élaboration des espaces publics, la mobilité prend une place prépondérante, mais la végétalisation se devrait de recevoir plus d'attention.
- Il est important de considérer la complémentarité des différentes mobilités et de ne pas partir du principe que la voiture n'est pas adaptée à la ville. La voiture est pour certains un outil de travail. Elle permet aussi à certaines personnes (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, proches aidants...) de se déplacer aisément d'avoir accès aux services et nécessités qu'ils souhaitent.

Dans le débat qui suit, il est soulevé qu'il y a toujours environ 50% de trafic de transit à Lausanne (usagers qui traversent la ville en voiture sans s'y arrêter) et que ce type de trafic n'apporte aucune plus-value et uniquement des nuisances; et que le désir de voir la place de l'automobile décroître est partagé par tous les camps, sans véritable clivage gauche-droite, mais que les opinions diffèrent dans la manière d'y arriver en ville de Lausanne.

## **Discussion sur la réponse au Postulat de Monsieur Denis Corboz et consorts – « De nouveaux destins pour nos places de parking »**

Le postulant est satisfait de la réponse et se réjouit des aménagements à venir.

Dans la discussion, deux points sont discutés :

- Certains nouveaux aménagements, tels que celui de bancs récemment déployés à proximité de la piscine de Mon Repos, ne semblent pas adaptés aux personnes à mobilité réduite. La municipalité concède qu'en effet, ces bancs sont dédiés à une population jeune. La municipalité est, cependant, attentive à de telles remarques, qui lui permettent de faire des modifications après coup.
- Alors que la fraction de la population Lausannoise possédant une voiture tend à se réduire, est-il attendu que la municipalité réduise l'offre en place de parc de concert à cette réduction ? La municipalité répond qu'en transformant des places de parc à un autre usage, son souhait n'est pas de diminuer le stationnement à proprement parlé mais plutôt de favoriser des mobilités actives et de requalifier les espaces publics. Par exemple, l'objectif du réaménagement de la place du Tunnel n'est pas d'y empêcher le

stationnement mais de réhabiliter le secteur en un lieu accueillant en remplaçant l'espace utilisé par du stationnement par des aménagements urbains

Décision de la commission : La commission accepte la réponse au postulat de M. Denis Corboz par 10 oui, 0 non, 2 abstentions.

*La réponse donnée par la Municipalité au postulat est prise en compte.*

**Discussion sur la réponse au postulat de Madame Christine Goumaz Christine et consorts – « De l'espace dans nos rues pour déconfiner l'été »**

En l'absence de la postulante, un bref rappel est fait du but du postulat, qui propose la fermeture des rues à la circulation routière afin de créer des espaces piétons ainsi que des espaces de jeux ou de séjour.

*Aucune prise de parole souhaitée*

Décision de la commission : La commission accepte la réponse au postulat de Mne Christine Goumaz par 11 oui, 0 non, 1 abstention.

*La réponse donnée par la Municipalité au postulat est prise en compte.*

**Discussion sur la réponse au postulat de Monsieur Manuel Donzé et consorts – « Une rue Marterey 100 % piétonne »**

**Discussion sur la réponse à la pétition de Madame Anne Lise Noz et consorts « Marterey pour tous »**

Les deux objets sont traités de concert dans une même discussion, dans laquelle de nombreux commissaires expriment une certaine insatisfaction devant la réponse de la municipalité, et du statu quo qu'y en découle. La piétonisation de la partie sud de la rue Marterey aurait assuré la continuité de l'axe piétonnier qui relie la place de l'Ours à Ouchy. Si elle n'était pas concevable, à minima l'installation d'une zone de rencontre et la mise en place d'aménagements conviviaux auraient dû être proposés.

La municipalité rappelle que la rue Marterey consiste en trois tronçons modérés ; une zone de rencontre, une zone piétonne et une zone 30, voir schéma de bas de page.

Décision de la commission : La commission accepte la réponse au postulat de M. Manuel Donzé par 5 oui, 2 non, 5 abstentions.

*La réponse donnée par la Municipalité au postulat est prise en compte.*

Décision de la commission : La commission accepte la réponse à la pétition de Mme Noz par 4 oui, 2 non, 6 abstentions.

*La réponse donnée par la Municipalité à la pétition est prise en compte.*

**Discussion sur la réponse à la pétition de Monsieur Denis Bochatay et consorts « Pour une rue Couchirard conviviale**

*Aucune prise de parole souhaitée*

Décision de la commission : La commission accepte la réponse à la pétition de M. Denis Bochatay par 10 oui, 0 non, 2 abstentions.

*La réponse donnée par la Municipalité à la pétition est prise en compte.*

**Discussion sur la réponse à la pétition au CC des riverains de l'avenue Marc-Dufour (par Littoz-Monnet Annabelle et Urwyler Christoph) – « Pour des mesures efficaces contre les nuisances du trafic routier »**

Il est pris note que plusieurs mesures ont déjà été mises en place et que celles-ci répondent de manière notable aux demandes des pétitionnaires.

Décision de la commission : La commission accepte la réponse à la pétition des riverains de l'avenue Marc-Dufour par 10 oui, 0 non, 2 abstentions.

*La réponse donnée par la Municipalité à la pétition est prise en compte.*

**Discussion sur la réponse au postulat de Monsieur Valéry Beaud et consorts – « Rééquilibrons les emprises sur le domaine public en faveur de la mobilité douce et de la convivialité »**

Le postulant demande si la piétonisation de la place Pepinet sera considérée, car elle ne figure pas dans le rapport-préavis. La municipalité informe qu'un accord de la précédente législature avec les commerçants assurait que la rue Pépinet resterait intouchée jusqu'à la construction de la rampe Vigie Gonin. Cependant, au vu de la nouvelle situation, des extensions de terrasses et un contresens cyclable ont d'ores et déjà pu être déployés et dès lors que les procédures liées au nouveau projet sans la rampe vigie Gonin seront entérinées, une reprise de l'étude de cette piétonisation sera envisageable et certainement souhaitée.

Décision de la commission : La commission accepte la réponse au postulat de Mne Christine Goumaz par 10 oui, 0 non, 2 abstentions.

*La réponse donnée par la Municipalité au postulat est prise en compte.*

**Discussion sur la réponse au postulat de Madame Aude Billard et consorts « Aménagements routiers pour séparer mobilité piétonne, cycliste et automobile »**

La postulante se dit satisfaite de la réponse de la municipalité qui va dans le sens du postulat soit d'offrir aux cyclistes des aménagements qui soient placés de manière systématique et garantis d'une continuité, et ce en prévoyant la mise à jour de la planification du réseau cyclable ainsi que l'authentification des axes à aménager pour garantir une continuité des itinéraires.

Des commissaires aurait souhaité plus de précisions concernant le nombre d'aménagements et les délais pour la mise en place, et sur la distinction entre bandes et pistes cyclables, du fait que ces deux configurations présentent différents niveaux de protection des cyclistes vis-à-vis des TIM

La municipalité précise qu'elle vise une part modale de 15% de cyclistes, alors qu'au dernier comptage le chiffre était de 2% (micro recensement de 2015).

Décision de la commission : La commission accepte la réponse au postulat de Mme Aude Billard par 9 oui, 0 non, 2 abstentions (un conseiller a dû partir avant ce vote)
--

*La réponse donnée par la Municipalité au postulat est prise en compte.*

**Discussion sur la réponse au postulat de Postulat de Monsieur Vincent Brayer et consorts – « De la route à la rue »**

Le postulant se dit satisfait de la réponse mais concède qu'il aurait apprécié avoir une cartographie des aménagements prévus à 5-10 ans.

Dans la discussion qui s'en suit, deux remarques sont faites :

- On informe que la multiplication par trois des stationnements vélos estimée dans le rapport-préavis se base sur une estimation des déplacements à venir mais n'est pas fonction de l'évolution de la démographie. Elle se base aussi sur le PGA qui prévoit l'obligation de construire des stationnements vélos dans toute nouvelle construction d'immeuble.
- Compte tenu que l'élargissement des trottoirs peut mener les automobilistes à plus facilement s'y parquer, pour y pallier, l'utilisation de bandes herbeuses, d'arborisation ou encore de bandes d'équipement sont préférables à un rehaussement des trottoirs qui semblerait-ils est corrélé avec une augmentation de la vitesse.

Décision de la commission : La commission accepte la réponse au postulat de Mne Aude Billard par 9 oui, 1 non, 1 abstention.
--

*La réponse donnée par la Municipalité au postulat est prise en compte.*



Lausanne, le 13 novembre 2021

Aude Billard, rapportrice

